Gilles Mercier,
chargé de recherche Hors Classe Inserm.

Lise Caron,
chargée de recherche Hors Classe CNRS.

IV. L'État au service de l'internationalisation du capital

Derrière les stratégies néolibérales d'insertion dans la mondialisation capitaliste, l'État national est plus que jamais au service du capital.

Entre 2002 et 2018, la France a perdu près de 40 % de ses entreprises industrielles. La part de la valeur ajoutée manufacturière française dans celle de la zone euro s'est contractée de 4,2 points (rapport Rexecode). Le secteur industriel français comptait 4 551 000 emplois salariés en 1989, il n'en comptait plus que 3 180 000 en 2017 soit une diminution de 30 %. La part de l'industrie manufacturière représenterait seulement 10,2 % du PIB (données 2016) contre 20,6 % en Allemagne, 15 % en Italie et 14 % en Espagne. La balance commerciale est de plus en plus déficitaire depuis le début des années 2000, l'écart entre nos exportations et nos importations ne cessant de croitre. Hormis quelques créneaux, l'aviation, la pharmacie et le luxe, la France est devenue un pays de production de moyenne gamme. Pour pouvoir vendre leurs productions de moyenne gamme, les industriels français ont délocalisé leurs usines dans les pays où le prix de la force de travail est particulièrement bas et les syndicats quasi inexistants ou muselés. La bourgeoise française a choisi de produire à l'étranger en abandonnant les productions nationales.

Les pays capitalistes les plus puissants sont ceux qui défendent le plus leur base nationale. Ce qui n'est pas le cas de la France. Ce qui crée une dépendance de notre pays envers les marchés internationaux. L'acceptation d'une dépendance envers les puissances capitalistes dominantes fait partie des traditions de la bourgeoisie française. Rappelons le rachat, entériné par le gouvernement, d'Alcatel par l'américain Lucent en 2006 et la vente du nouvel ensemble à Nokia en 2015 pour 15 milliards d'euros. Il ne reste que quatre PME en France dans le domaine si stratégique des télécoms. Alors que le chinois Huawei construit sa première usine hors de Chine en… Alsace ! Rappelons la vente scandaleuse d'Alstom Énergie à son concurrent US, General Electric pour 12,5 milliards d'euros, celle du parapétrolier Technip à l'américain FMC pour 8 milliards d'euros et encore celle du cimentier Lafarge au suisse Holcim pour 19 milliards d'euros !

Devant l'effacement de l'industrie française, le gouvernement a créé en 2013 le Conseil national de l'industrie (CNI) qui faisait suite à la conférence nationale de l'industrie de 2010. Son mandat est d'assurer la reconquête industrielle de la France en favorisant l'émergence de filières (<https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr>) ; et en 2018 le Conseil de l'Innovation qui doit fixer les priorités stratégiques de la politique d'innovation française (<https://www.gouvernement.fr/le-conseil-de-l-innovation>).

Le Conseil national de l'Industrie

Le CNI est doté d'un comité exécutif présidé par le Premier ministre. Ses membres sont les PDG des grands groupes, les représentants des différentes collectivités territoriales, les dirigeants d'établissements financiers publics, les dirigeants d'organismes nationaux de recherche, d'universités, des dirigeants d'organisations syndicales patronales et de salariés, d'association écologistes (<https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/files_cni/files/cni/composition_du_cni.pdf>).

Le CNI est organisé en 18 comités de filières stratégiques : agroalimentaire, aéronautique, automobile-bois, chimie et matériaux, construction-eau, électronique, ferroviaire, infrastructures du numérique, mer, mines et métallurgie, mode et luxe, nouveaux systèmes énergétiques, nucléaire, santé, sécurité, transformation et valorisation des déchets.

À cela s'ajoute le Conseil national de l'industrie numérique et le Conseil national de l'industrie internationale. Le premier a pour but d'accélérer le développement numérique du tissu industriel français. Quant au second, son but est d'accroître l'internationalisation des entreprises françaises. L'ambition du CNI qui se réunit tous les trois mois est de co-construire avec l'ensemble de ses membres (État central, collectivités territoriales, patronat, organisations syndicales) la politique industrielle de la France.

Des contrats de filières 2018-2022 ont été élaborés et validés par le conseil exécutif, qui ont donné lieu à des appels à projets nationaux et régionaux !

Le CNI a rédigé 10 recommandations pour réussir la « nouvelle révolution industrielle » qui constituent ses lignes directrices.

1. « Développer les collaborations entre les entreprises industrielles et l'État, les régions, le Conseil national de l'Industrie… » Nous pouvons faire confiance à l'État central et déconcentré pour être aux petits soins pour les groupes privés.

2. « Comme la compétitivité est insuffisante, le parc industriel étant en partie obsolescent » (ceux qui dirigent les

entreprises n'ont visiblement aucune responsabilité !), le CNI recommande d'étudier le différentiel d'investissements avec les pays étrangers !

3. « Faciliter l'accès des entreprises et particulièrement des TPE, PME, et ETI aux financements des investissements. » Les grands groupes n'ont aucune difficulté pour financer leur développement à l'étranger grâce aux marchés financiers auxquels les PME, ETI n'ont pas accès. Les conditions de crédit que leur imposent les banques pèsent sur leur rentabilité et limitent leurs investissements et les contraignent à être les sous-traitants des grands industriels. Les PME et ETI sont avant tout considérées par l'État comme des gisements de compétences pour les grands groupes, comme par exemple dans les pôles de compétitivité. Les aides gouvernementales sans contreparties profitent essentiellement à ces groupes, en se substituant à leurs investissements.

4. « Repenser la localisation des investissements et chercher à développer l'activité en France. » On croit rêver ! Parlons de Sanofi qui n'a pas cessé de fermer ses centres de recherche en France, pour les établir à Boston, aux USA, et racheter des « startup » et des entreprises de Biotechnologie. Combien de sociétés fictives ont été créées par les grands groupes industriels et bancaires dans les paradis fiscaux ?

5. « Avoir une stratégie collective de développement des compétences et des qualifications. » La qualification fait référence à un diplôme et donc à une grille de salaires. Le patronat préfère l'employabilité, c'est-à-dire l'adaptation stricte à un poste de travail, ce qui lui permet d'individualiser les rémunérations en mettant en concurrence les salariés. Avec la politique de déflation salariale, le patronat tire les qualifications vers le bas. Or, la qualité de la production dépend avant tout de la qualification des salariés. Les pays qui s'en sortent le mieux ne sont pas ceux qui ont fait le plus de déflation salariale et qui ont déqualifié le plus leurs salariés.

6. « La transformation de l'industrie renforce le besoin de dialogue étroit et constructif entre tous les partenaires. » Au nom du dialogue social, intégrons les salariés par le biais de leurs organisations syndicales à la politique du pouvoir au nom de la cause commune nationale de l'industrialisation !

7. « Une démarche de convergence fiscale, sociale et réglementaire est indispensable. » Mais l'Europe c'est la concurrence entre États pour l'attraction des capitaux, par la défiscalisation, la déflation salariale ! C'est la concurrence « libre et non faussée » généralisée qui passe par le démantèlement de tous les monopoles nationaux, par la casse des statuts et conventions collectives de tout ce qui entrave la liberté de mouvements du capital.

8. « Assurer une transition écologique et énergétique compatible avec la transformation et la compétitivité de l'industrie française notamment via un prix compétitif de l'énergie et des objectifs de transition énergétique ambitieux et adaptés. » C'est la tarte à la crème ! La transition écologique est un « terme valise » consensuel dans l'air du temps. La transition énergétique ça c'est du concret ! Elle consiste à réduire considérablement la part du nucléaire au profit d'une production énergétique aléatoire qui au nom de la défense du climat dérégule le système de production et de distribution de l'électricité. Elle est à l'image du système capitaliste qui est celui de l'anarchie économique. Pour protéger le climat, il faudrait ne plus avoir recours ou presque aux énergies fossiles. Mais pendant ce temps les tensions internationales s'aggravent pour… l'appropriation des ressources énergétiques fossiles et minières. Les dépenses militaires n'ont jamais été aussi importantes (malgré la pandémie), dépenses consacrées à la conception et la production d'armes qui ne fonctionnent pas aux énergies renouvelables !

9. « Mener systématiquement des évaluations des politiques publiques et des dispositifs mis en place » afin que « les aides publiques aient bien un effet positif sur l'activité industrielle, l'emploi, l'investissement et la recherche en France. » Chiche ! 11 % du PIB est consacré à des aides diverses aux entreprises (aides directes, crédit d'impôts…). Ces aides ne modifient pas les critères de gestion capitaliste des entreprises. Elles ne servent qu'à accroître les profits

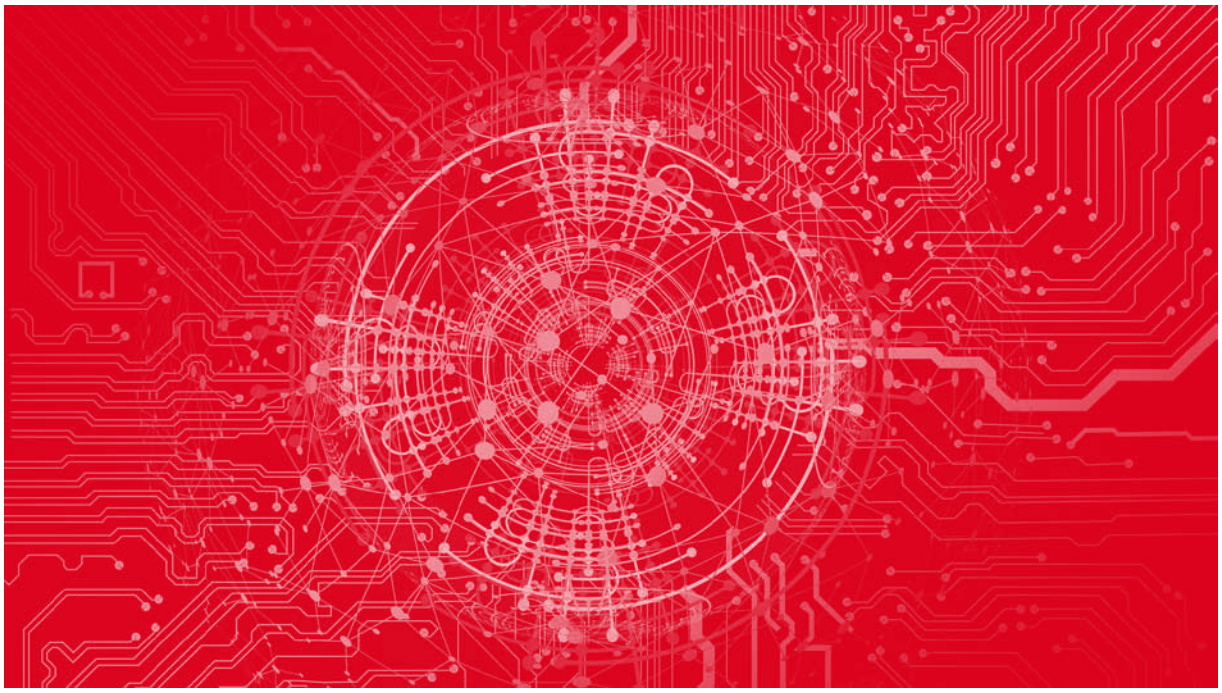

des entreprises en se substituant à l'investissement privé ou en diminuant son taux d'imposition.
10. « Il est impératif que l'UE obtienne de nos principaux partenaires commerciaux une réciprocité dans les échanges et sache défendre l'intérêt de l'industrie européenne quand cela est nécessaire… ». « Le couple franco-allemand doit jouer un rôle moteur ».
Le capitalisme, c'est la loi du plus fort ! Le contenu des accords commerciaux traduit les rapports de puissance économique et politique entre signataires. L'Europe n'est pas une puissance politique, puisqu'il n'y a pas d'État fédéral européen, les intérêts diplomatiques des États de l'UE sont très divergents. Ce que l'on appelle la diplomatie européenne est le point moyen de ces intérêts divergents. Il n'y a pas d'industrie européenne, c'est-à-dire de politique européenne de l'industrie, puisque le maître mot de notre société est la concurrence. N'est-ce pas la concurrence qui rend si difficile la mise en œuvre du programme du futur avion de combat européen ? Le partage des tâches et de la propriété intellectuelle a fait l'objet de tractations acharnées entre les industriels (Dassault, Airbus Défence and Space, Safran, MTU, ITP) et les ministres français, allemand et espagnol. Le rachat par l'italien Fincantieri des chantiers navals de l'Atlantique est finalement tombé à l'eau pour des raisons stratégiques (transfert de technologies civiles et militaires).
L'ambition de créer des filières se heurte à la nature même du système capitaliste basé sur la concurrence, concurrence exacerbée par la chute de l'activité économique résultant de la pandémie. Que devient le comité de filière « construction-eau » du CNI avec la tentative d'OPA hostile de Veolia sur Suez ? Les divergences stratégiques sont telles au sein des groupes que les dirigeants n'hésitent plus à s'attaquer en justice. Le monde capitaliste est celui de la violence, tous les coups sont permis ! Que devient le contrat de filière nucléaire avec l'objectif de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % ! Les groupes ne raisonnent plus qu'en termes de créneaux en se délestant des activités jugées insuffisamment rentables, celles dont le taux de profit est inférieur au taux de profit moyen. Les conseils stratégiques de filière viennent à la rescousse des groupes privés pour que l'État finance leurs prises de risques sur les marchés émergents afin d'engranger plus de profit à moindres frais. Pour cela, l'État met à leur disposition des financements publics, des sites de production, PME, ETI en sous-traitance, des plateformes technologiques, et de la formation pour avoir le personnel adapté à un poste de travail.
Le gouvernement avait l'occasion de créer un champion national de la production de bouteilles d'oxygène pour les hôpitaux et les services de secours avec la décision de ses dirigeants de fermer Luxfer la dernière entreprise d'Europe continentale de fabrication de ces bouteilles. Il a laissé faire. On ne s'attaque pas au choix du capital, même en pleine pandémie !
Pour réindustrialiser la France, il faut s'attaquer à la gestion capitaliste des entreprises, ce qui bien entendu n'est pas le but du CNI qui est d'accompagner les choix stratégiques des grands groupes.

Le Conseil national de l'innovation

Le Conseil de l'innovation est composé de 6 ministres, des dirigeants de l'ANR et de la Banque publique d'investissement ainsi que de 6 dirigeants d'entreprises.
Les priorités stratégiques en matière d'innovation ont été définies par un rapport intitulé « Faire de la France une économie de rupture technologique : soutenir le marchés émergents enjeux de la compétitivité », co-écrit par des dirigeants d'entreprise, des experts (économistes, le PDG du CNRS, des dirigeants d'organisations syndicales et environnementales) (<https://www.economie.gouv.fr/files/Rapport_college_experts_06_02.pdf>).
Ce rapport définit précisément la stratégie de la politique industrielle du gouvernement. Il ne s'agit pas de réindustrialiser la France, mais d'aider les multinationales à base française à se positionner sur quelques créneaux à forts enjeux technologiques en profitant de la compétence de la recherche publique et en bénéficiant des aides à fonds perdus de l'État.
Pour les rapporteurs, le fort recul industriel n'est pas dû aux stratégies de profit des entreprises mais… à l'insuffisance des liens entre recherche publique et recherche privée. Ainsi pour les rédacteurs, dont le PDG du CNRS, il faut aligner la proportion des chercheurs du public dans les différentes disciplines avec celle de la recherche privée. Ce différentiel limiterait l'effort de R & D des entreprises et serait la cause de la mauvaise place de la France en matière de R & D. Pourtant les 20 % de chercheurs du public spécialisés en biologie n'ont pas empêché Sanofi de fermer ses centres de recherche en France pour les relocaliser à Boston.
Il est vrai que pour le capital la R & D est une dépense. D'où la nécessité de faire assurer une partie de plus en plus grande de R & D par la recherche publique, restreignant la recherche fondamentale à quelques niches. Ce n'est pas pour rien que le PDG du plus grand organisme de recherche publique, le CNRS, participe au conseil national de l'industrie et à celui de l'innovation. Pour le pouvoir politique, le rôle de la recherche publique doit constituer avant tout une source de profit pour le capital.
C'est pour cette raison que le rapport raisonne en termes de marché et non d'enjeux des connaissances. Et, pour bien identifier les marchés, les rapporteurs se sont adjoints le cabinet de conseil en stratégie Roland Berger.
Le rapport reconnaît que l'aide à la R & D des entreprises est en hausse constante comme le montre entre autres le Crédit d'impôt recherche, qui se monte à 6,2 milliards d'euros, et auquel il faut ajouter une kyrielle de dispositifs d'aides à l'innovation. La France est aujourd'hui un des pays ayant le taux de soutien à la R & D le plus élevé du monde (0,42 % du PIB). Pour le rapport, ces aides sont trop horizontales et non ciblées. Il faut changer de doctrines et cibler les aides sur des domaines stratégiques.
Le rapport a sélectionné 10 marchés émergents prioritaires demandant des moyens financiers conséquents de l'État à très court terme afin d'accélérer leur développement pour permettre aux entreprises à base française d'acquérir un avantage compétitif. À côté de ces marchés prioritaires, 12 autres marchés ont été identifiés comme étant moins stratégiques. La sélection de ces marchés a porté sur leur taille, la valeur ajoutée potentielle, la capacité des entreprises françaises à se positionner et les enjeux de souveraineté.
Il s'agit d'aider les groupes à base française à prendre des positions de monopole sur des créneaux du marché mondial – qu'importe que cela se fasse au détriment de la croissance du marché intérieur et des capacités nationales.
Les 10 marchés prioritaires sont 1) agriculture de précision et agro-équipements 2) alimentation durable pour la santé 3) biocontrôle animal et végétal 4) santé et bien-être (4-1 santé numérique, 4-2 biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes) 5) protection de l'environnement et transition énergétique (5-1 l'hydrogène pour les systèmes énergétiques, 5-2 décarbonisation de l'industrie) 6) nouvelles générations durables de matériaux composites « hautes performance », 7) répondre au défi de la souveraineté dans le numérique (7-1 la technologie du quantique, 7-2 la cybersécurité).

Les 12 autres marchés sont 1) les carburants durables 2) les infrastructures de stockage et de traitement de données 3) l'éolien en mer 4) le photovoltaïque 5) le bâtiment innovant 6) le recyclage des matériaux de construction 7) le recyclage et la valorisation des déchets 8) les produits biosourcés 9) l'*e-learning* et ed-tech 10) la fabrication additive 11) les batteries pour véhicules électriques 12) la microélectronique *hardware* et *software* pour l'IA embarquée.

La bourgeoisie française a lâché depuis longtemps le marché intérieur et donné la priorité à l'internationalisation du capital en priorisant les investissements à l'étranger. Mais en affaiblissant sa base nationale elle affaiblit sa puissance économique et son autorité internationale. Plus un groupe s'internationalise au détriment de sa base nationale plus il se fragilise en devenant la cible de groupes concurrents. La moitié du capital des entreprises du CAC 40 est aux mains d'investisseurs étrangers, essentiellement anglo-saxons qui jouent un rôle de plus en plus important dans la stratégie des groupes comme l'a montré l'éviction du PDG de Danone pour rentabilité insuffisante.

Les fermetures d'entreprises détruisent du capital productif qui est transformé en ressources financières utilisées pour les délocalisations ou les investissements financiers spéculatifs. Ce que l'on ne produit plus doit être importé au détriment de la balance commerciale. Ce qui contribue à réduire les ressources financières de l'État et accroît l'austérité ce qui réduit encore plus le marché intérieur et incitent encore plus les entreprises à s'internationaliser en priorisant les marchés qu'elles jugent rentables.

Dans le courant de la période 1970-1990, la bourgeoisie a liquidé le capitalisme monopoliste d'État au profit du capitalisme financier monopoliste mondialisé. Le rôle de l'État central et déconcentré est d'épauler les grands groupes en mettant son appareil administratif et financier au service de leur expansion internationale et de leurs politiques de créneaux.

Il n'y a pas d'État stratège, dans une économie capitaliste mondialisée où les groupes capitalistes se font concurrence par la purge du capital excédentaire, par des opérations incessantes de délocalisations-relocalisations. À moins… de changer la nature de classe de l'État et la nature des entreprises ! Le Conseil national de l'industrie et celui de l'innovation n'ont pas pour but de faire de la France une puissance industrielle mais d'aider les groupes à base française à conquérir des positions à l'international sur les créneaux qui auront été définis.

Dans la société capitaliste, ce sont les entreprises qui décident quoi produire en fonction de leur stratégie de profit en se concurrençant les unes les autres. C'est un monde anarchique en déstabilisation permanente.

La nature de classe de l'État et la propriété des grands moyens de production et d'échange est toujours un enjeu de classe. La propriété du capital détermine le pouvoir de direction. Il n'est pas possible de changer la finalité de gestion des entreprises en laissant les capitalistes à leur tête. C'est la condition *sine qua non* mais comme nous l'avons vu en 1981, elle n'est pas suffisante. Les sociétés nationalisées ont été gérées avec les mêmes critères que celles du privé.
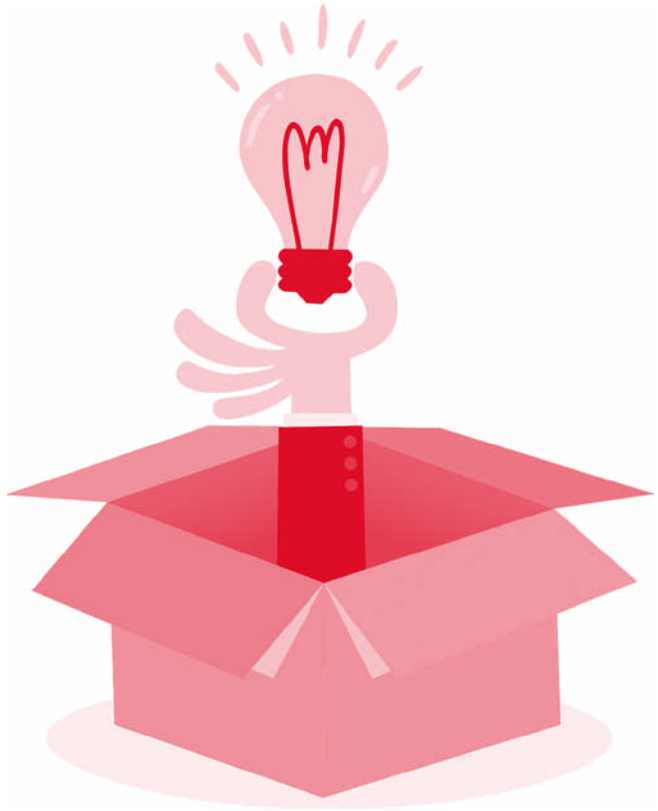
Pour que les groupes industriels servent l'intérêt de la Nation c'est-à-dire à autre chose qu'à faire du profit pour accroître le patrimoine de leurs propriétaires, il faut que le mouvement de lutte s'intéresse non seulement à la production et à la gestion des entreprises, mais aussi à l'État central et déconcentré. Car la culture de la rentabilité n'est pas seulement celle des patrons, elle est aussi celle de l'État central et des collectivités territoriales. Ce qui pose comme pour les entreprises, l'enjeu de l'appropriation de l'État central et déconcentré par le monde du travail.